



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Fort-de-France, le 24 août 2023

**Des steaks hachés frais de la marque Charal font l'objet d'un rappel national :**

**Des investigations de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique sont actuellement en cours dans tous les établissements de la grande et moyenne distribution afin de vérifier l'effectivité des retraits et le rappel de lots auprès des consommateurs**

Le site des alertes de produits dangereux [rappel.conso.gouv.fr](http://rappel.conso.gouv.fr) signale depuis le 22 août le rappel dans toute la France de steaks hachés de la marque "Charal". En effet, des steaks hachés à 5%MG, conditionnés par 1, 2 ou 6 unités, dans des formats "hebdo-pack", **vendus à l'état frais sont susceptibles d'avoir été contaminés par les souches STEC, de la bactérie *Escherichia Coli*, productrices de shigatoxine, hautement pathogènes pour l'homme.**

Les consommateurs ont été invités à ne pas consommer et à détruire ces produits qui se trouvaient **disponibles à la vente entre le 02 et le 14 août 2023 avec une date limite de commercialisation (DLC) au 14 août 2023**. En accord avec les autorités sanitaires, l'entreprise Charal a immédiatement procédé au rappel de 4 lots susceptibles d'être contaminés.

En conséquence, afin de protéger la santé des consommateurs, le Service de l'Alimentation de la DAAF de Martinique procède actuellement aux vérifications d'usage relatives à la traçabilité des denrées et aux contrôles de tous les établissements des enseignes de distribution martiniquaises susceptibles d'avoir éventuellement reçu les lots de produits incriminés. Ces contrôles portant sur la réactivité des professionnels permettent de vérifier **l'absence en Martinique de réception et de commercialisation des lots incriminés ou, s'il y a lieu, le retrait et le rappel effectif auprès des consommateurs** de ces denrées par tous les magasins des enseignes éventuellement concernées,

**A ce jour, aucun cas de toxi-infection alimentaire à E.coli STEC en lien avec ce produit n'est à déplorer ni en Martinique ni en France hexagonale.**

**Contact Presse :**

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle  
[communication@martinique.pref.gouv.fr](mailto:communication@martinique.pref.gouv.fr)